



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
001-210104436-20250219-202502D0002-DE  
Date de télétransmission : 23/02/2025  
Date de réception préfecture : 23/02/2025  
**N° 202502D0002**

Département de l'Ain  
Arrondissement Bourg  
en Bresse

## VILLARS LES DOMBES

Date de la séance :  
**18 février 2025**

Nombre de  
conseillers

En exercice : 27  
Présents : 21  
Absents : 6  
Votants : 26

Date de la  
convocation :  
**12 février 2025**

Domaine  
Administration  
générale  
Pour : 26  
Contre :  
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-cinq le 18 février, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

**PRÉSENTS :** P. LARRIEU - F. MARÉCHAL - I. DUBOIS - M. BIELOKOPYTOFF - A. MARTIN - M. MACON - E. JACQUAND - J. BERTHET - D. VENET - A. DUPERRIER - D. FROMENTIN - L. VIOLA - F. JANET - J. SAINT PIERRE - I. VAURES - S. CLOUPET - V. PEYROL - S. ROGNARD - F. CANARD - S. BAUDIN - P. NOBLET

**ABSENTS :**  
M.A ROUX a donné pouvoir à F. JANET  
S. GUEDON a donné pouvoir à P. LARRIEU  
C. SEMINARA a donné pouvoir à V. PEYROL  
D. SEBAL a donné pouvoir à M. MACON  
J. LIENHARD a donné pouvoir à S. BAUDIN  
C. VALET

### **OBJET : PROPOSITION DE CESSIION D'UN BIEN SITUE AU 322 RUE DE L'AGRICULTURE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bien situé au 322 Rue de l'Agriculture, (anciennement auto-école) est vacant depuis le 1er décembre 2024.

Ce bien situé sur la parcelle BR142p et à proximité immédiate de la gare est composé

- d'un local commercial comprenant :

- un rez-de-chaussée en bon état général de 160 m<sup>2</sup> composé de 142 m<sup>2</sup> de bureaux (1 accueil, 2 salles de cours, 1 bureau, 1 réserve, 1 WC, la chaufferie) et de 18 m<sup>2</sup> de couloir
- au premier étage : 35 m<sup>2</sup> de salle de réunion qui sert de stockage. Cette salle ne respecte pas les normes d'accessibilité et ne peut donc avoir d'autre usage.
- un parking privé

- d'un appartement en R+1 de type 5 de 124,30 m<sup>2</sup> composé d'un hall, cuisine, séjour, quatre chambres, salle de bain, WC, dégagement, balcon, inhabité en raison de sa vétusté.

La performance énergétique de l'appartement, classé F, ne permettra plus à l'horizon 2028 sa location. Par ailleurs, son état de vétusté nécessiterait de lourds investissements pour la collectivité. Le local commercial quant à lui, utilisable en l'état, ne fait pas l'objet d'un DPE obligatoire, mais, de par son ancienneté, n'offre plus de conditions d'isolation optimales.

La cession de cet immeuble, appartenant au domaine privé de la Commune, permettra de générer au surcroît des recettes permettant de financer les projets communaux d'ordre public en cours et à venir. En date du 21 janvier 2025, le service des domaines a estimé la valeur vénale du bien à hauteur de 254 000 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 20 %.

Il est proposé de mettre en vente ce bien pour un montant de 290 000 €, frais de notaire à charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal sera à nouveau consulté lorsqu'un acquéreur sera retenu afin de valider la cession du bien.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DECIDE** la vente du bien sis 322 rue de l'agriculture à Villars les Dombes portant la désignation cadastrale : BR 142p, pour un montant de 290 000 €

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à cette mise en vente
- **DIT** que les modalités relatives à la cession seront délibérées dès qu'un candidat sera retenu

Le 19 février 2025,  
Le Maire,  
Pierre LARRIEU

Pour extrait conforme

